

Déclaration liminaire

Paris, le 27 juin 2023

Monsieur le Président,

Depuis la dernière CAP et par conséquent, de notre déclaration liminaire à ladite CAP, autant se dire que la situation n'a guère évolué dans le bon sens pour les personnels.

En effet, s'agissant de la réforme des retraites tant sur le fond que sur la forme, **l'UNSa Justice** ne peut que dénoncer et s'opposer au recul social et au report de l'âge légal à 64 ans pour pouvoir prendre sa retraite, sans passer sous silence la méthode verticale et très peu démocratique de l'usage du 49.3.

Pour autant, le combat n'est pas fini !... Convaincu(e)s et déterminé(e)s dans notre action, nous nous sommes mobilisé(e)s le 6 juin dernier avec un seul objectif : **le retrait et à minima la non application de cette disposition du recul de l'âge !**

Et que dire du volet salarial qui souffre de façon chronique de reconnaissance ?!... Conjugué à une inflation record, le pouvoir d'achat des fonctionnaires de catégorie « C » a littéralement décroché avec des grilles indiciaires très en-dessous du seuil d'indigence. Quant à la perspective de carrière, elle s'effondre avec des changements d'échelons en nombre sans un centime de revalorisation salariale.

Ce ne sont pas les annonces de Stanislas GUERINI, ministre de la Fonction Publique, qui vont corriger la trajectoire avec 1,5% de revalorisation du point d'indice cet été et la perspective de 5 points supplémentaires pour tous les agent(e)s au 1^{er} janvier 2024.

Toutefois, nous prenons acte du fait qu'il ait entendu et répondu en partie à notre revendication concernant le bas de grille sans changement d'indice pour de nombreux échelons. Néanmoins **l'UNSa Justice** restera vigilante quant à la déclinaison des travaux visant au rehaussement indiciaire de ces échelons (de 1 à 9 points), sachant quoi qu'il en soit, cela ne pourra être qu'une étape transitoire à la révision complète et plus ambitieuse de l'ensemble des grilles indiciaires des agent(e)s de catégorie « C ».

C'est la raison pour laquelle **l'UNSa Justice** revendique depuis un an, non seulement une revalorisation de la valeur du point de 10% mais exige :

- **L'ouverture de négociations salariales pour l'ensemble des personnels administratifs et techniques du ministère et de l'administration pénitentiaire ;**
- **La revalorisation du RIFSEEP et le rétablissement à taux plein pour les agents de la DAP ;**
- **L'ouverture de travaux sur l'absence d'organigramme de référence, notamment à la DAP afin de programmer le recrutement massif des personnels nécessaires pour répondre au bon fonctionnement des services et améliorer sensiblement les conditions de travail et en particulier diminuer la charge de travail des agents ;**
- **La mise en œuvre des accords signés au printemps dernier sur les dispositions du télétravail à destination des personnels et prenant en compte le droit à la déconnexion ;**
- **L'ouverture de négociations sur la qualité de vie au travail...**

Quant au dialogue social au ministère de la Justice, il est au niveau de celui nourri par le gouvernement...

Bref, cela commence à faire beaucoup, car depuis cinq ans, nous subissons tout azimut les âpretés des réformes sans jamais avoir une éclaircie à l'horizon.

Oui monsieur le Président, non content de devoir subir les contraintes des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et d'avancement, nos salaires sont de plus en plus paupérisés par l'inflation et le manque de reconnaissance qui nous est dû !

Mais revenons un instant sur la mobilité des agent(e)s. Nous avons constaté que lors des dernières campagnes de mobilité près d'un quart des postes étaient pourvus par des détachements entrants. Certains dirons que c'est au regard de l'attractivité de ce ministère que ces chiffres sont ainsi.

Attractivité vous avez dit ?... Permettez-nous d'en douter, surtout quand on s'arrête un instant sur les conditions de travail déplorables au sein de ce ministère, sans parler des carences en management, du manque chronique de reconnaissance et d'un régime indemnitaire faisant partie des plus faibles de la Fonction Publique.

Une chose est sûre, nous avons observé que des postes étaient tantôt supprimés ou selon le langage de l'administration transformés, ou non pourvus alors que des agent(e)s postulent sur ces postes sans pouvoir obtenir satisfaction et là pour le coup, les LDG sont fortes utiles aux directions pour bloquer les personnels.

D'ailleurs, à ce titre, nous nous interrogeons encore sur la non réintégration d'une agente sur le TJ de Fort de France alors qu'un poste est resté vacant et cela malgré la transformation de deux autres postes ?...

OUI, l'UNSa Justice a fait le choix de se battre aux côtés de celles et ceux qui au quotidien, dans des conditions de travail souvent indignes, tiennent à bout de bras l'édifice du monde judiciaire dans son ensemble et cela au péril de leur intégrité physique, morale et mentale.

Et pourtant, quel service pourrait fonctionner sans personnel administratif et technique ?... Qualifiés sous le vocable des « fonctions supports », nous sommes un rouage essentiel et pourtant nous ne sommes quasiment jamais reconnus.

Et ce n'est pas la proposition de réforme statutaire à destination des personnels techniques des corps communs du ministère et de la DAP qui peut nous rassurer.

Si **l'UNSa Justice** revendique un corps de débouché (CAT B) pour les adjoints techniques corps communs du ministère de la Justice, elle entend aussi soutenir une revalorisation pour les personnels techniques de la DAP des catégories « C, B et A ». La proposition présentée par l'administration n'est acceptable pour personne !... Elle ne répondra ni à l'une, ni à l'autre de nos revendications dont l'objet est de porter une juste et légitime reconnaissance à chacun. Ce dossier doit être repris de « A à Z » avec la volonté d'apporter les réponses qui s'imposent pour atteindre les objectifs suivants :

Reconnaissance - Revalorisation - Spécificités.

Fidèle à ses principes et ses engagements auprès des personnels, **l'UNSa Justice** travaille actuellement sur un projet répondant à ces trois objectifs.

L'UNSa Justice exige une véritable prise de conscience de nos dirigeants et une traduction en matière de moyens et de reconnaissance dans un calendrier social afin de répondre à nos revendications.

Pour l'UNSa Justice,
Les Élu(e)s à la CAP des « C »

L'UNSa Justice
l'action utile !